



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 29 mai 2006 (30.05)
(OR. en)**

9867/06

LIMITE

FISC 78

NOTE

de:	la présidence
au:	Coreper/Conseil
Objet:	Groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" = Projet de conclusions du Conseil

En ce qui concerne le Code de conduite, le Conseil:

- se félicite des progrès que le Groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" a accomplis durant la présidence autrichienne, tels qu'ils sont présentés dans son rapport (doc. 9655/06 FISC 73);
- demande au groupe de continuer à assurer le suivi du gel et de l'application des mesures de démantèlement et de lui faire rapport avant la fin de la présidence finlandaise.